



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

24 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 2j2

Etablissements
scolaires du second
degré

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
21 avril 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, M. CHOLAY, Mme MALLER, M. CORDONNIER, Mmes MARCEL, HOELT, MM. DERVIS, HUMMEL, Mme PICCININI, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mme AYGUN, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN, Mme DIET, M. JULY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. SEIGNEZ, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
Mme LAÏLLY, excusée, a donné procuration à Mme MANN
Mme HURTH, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. SCHILDKNECHT, excusé, a donné procuration à M. CHOLAY
Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN expose qu'en vertu de la circulaire interministérielle du 30 août 1985 relative à la mise en place des conseils d'administration, des commissions permanentes et des conseils de perfectionnement et de la formation professionnelle des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Ville à ces différents conseils et commissions.

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, propose les candidatures de :

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Collège Rémy Faesch	Mme Gisèle MALLER	M. Pierre FUCHS
Collège Charles Walch	Mme Gisèle MALLER	M. Jean ARDIZIO
Lycée Scheurer-Kestner	Mme Gisèle MALLER	M. Jean ARDIZIO
Lycée Charles Pointet	M. Vincent HUMMEL	M. Pierre FUCHS

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, il est procédé à leur désignation.

Les conseillers municipaux désignés ci-dessus sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN s'étant abstenus.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance